

Decembre 2018
N°308

Rectificatif à l'article paru dans L'agriculteur Normand du 29 novembre dernier

L'annonce des « 2 ans pour couvrir le déficit » adossée à l'article réalisé par l'Agriculteur Normand suite à la session de la Chambre d'agriculture départementale est erronée : le plan de retour à l'équilibre financier sur 2 ans est relatif aux résultats consolidés du réseau des Chambres normandes, et non à la Chambre départementale.

Les Chambres normandes investissent dans une refonte en profondeur de leur organisation régionale et doivent, avant de recueillir les 1ers fruits, mobiliser des moyens. La confusion transcrite par voie de presse ne peut avoir pour origine qu'une présentation inhabituelle des éléments budgétaires lors de la session où ont été successivement exposés les résultats prévisionnels consolidés normands puis ceux du Calvados.

A noter que le budget rectificatif 2018 et le budget initial 2019 de la Chambre d'agriculture du Calvados ont été adoptés à l'unanimité.

Fin de mandature, fin d'une aventure

La vie nous réserve parfois des surprises, puisqu'à l'âge où je devais choisir mon orientation professionnelle, je voulais tout faire sauf agriculteur. Puis, quand je suis arrivé à la Chambre d'agriculture, je voulais être partout sauf à la présidence, la marche me paraissant trop haute. Comme quoi, rien n'est jamais gravé dans le marbre, l'homme est adaptable.

Dernière session de la mandature et, pour moi, fin d'une aventure commencée en tant qu'élu en janvier 1995 et poursuivie en tant que président en septembre 2004. 14 ans déjà !

Une aventure où l'on apprend la tolérance et où l'on s'enrichit, non pas de compliments mais d'écoute, de remarques et de remises en cause. Ecouter ses élus, écouter ses collaborateurs, écouter la campagne est le maître mot et la clé de la réussite.

Dans une Chambre d'agriculture, véritable couteau suisse au service des agriculteurs, nombreux sont les sujets à aborder. Malheureusement devenus de plus en plus complexes, avec quelquefois une part d'irréalisme et, fait un peu plus nouveau, de plus en plus d'irrationnel.

Un président de la république avait dit, «la France ne laissera pas tomber ses paysans», pourtant, depuis quelques années, l'agriculture dérouille. Outre les rendements et les prix qui ne sont plus au rendez vous, la montée en puissance des normes, de la complexité administrative et cette agriculture de plus en plus montrée du doigt par les médias, par les professionnels de la désinformation. Voilà qui pourrait décourager les plus entreprenants d'entre nous.

Je dis bien « pourrait », car notre métier, nous l'aimons. Nous l'aimons car nous savons, avec notre bon sens paysan, que quoiqu'on en dise, l'agriculture n'est pas un problème, mais au contraire une des solutions pour répondre aux défis de demain.

Non, nourrir la France ce n'est pas le passé, cela restera notre quotidien, mais les nouveaux enjeux sociétaux, nécessiteront une transition vers des modèles agricoles et alimentaires prenant en compte plus d'environnement, de relocalisation de l'alimentation et les défis liés au réchauffement climatique.

Est-ce un problème ou une opportunité ? À condition que l'on nous demande pas de produire avec des chevaux et des sabots de bois aux pieds, et en plus gratuitement, ces nouveaux enjeux peuvent être pour nous un nouveau défi, un nouveau défi pour notre agriculture. Sachons nous les approprier !

Une gestion rigoureuse, une présence sur le terrain, une proximité avec les agriculteurs, telle a toujours été notre volonté. Les collaborateurs le savent, ils seront encore demain à vos côtés pour vous accompagner, comme ils ont su le faire ces dernières années sur des dossiers nouveaux comme l'installation, les captages, la circulation des engins agricoles, le groupement d'employeurs, les projets alimentaires

territoriaux, la consommation du foncier et j'en passe.

La régionalisation des Chambres d'agriculture est en marche. Si le projet Cap Normandie s'inscrit dans l'air du temps, attention à ne pas s'éloigner du terrain. Une Chambre d'agriculture hors sol sonnerait la mort des Chambres d'agriculture et la fin du conseil indépendant...

Je disais tout à l'heure : cette dernière session est pour moi la fin d'une aventure que j'ai vécue avec passion, j'ai assumé cette tâche avec beaucoup de plaisir. Mais plusieurs ingrédients sont nécessaires pour réussir. En premier, une famille qui accepte vos absences, vos absences même quand vous êtes présent physiquement mais l'esprit ailleurs préparant déjà la prochaine réunion, ou pendu au téléphone pendant les heures de repas.

Des élus, des membres associés pour vous soutenir, des élus proches bien sûr mais pas que. Quand l'ensemble des élus vote le budget, les délibérations, cela donne confiance et permet de travailler plus sereinement. Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais ne dit-on pas : « Si on pense tous la même chose, c'est qu'on ne pense plus rien ». Merci à tous ceux que j'ai sollicité et qui ont répondu présent. Merci à vous tous !

Et puis, pas des moindres, merci aux collaborateurs, proches bien sûr, mais pas que. J'ai toujours dit que la Chambre d'agriculture, c'était une grande famille où tous les membres devaient être solidaires. Et bien, je peux vous dire que j'ai eu cette chance de pouvoir m'appuyer sur des collaborateurs compétents, travaillant de façon transversale pour répondre à vos attentes, le tout dans une excellente ambiance. La bonne situation financière de la Chambre d'agriculture leur revient également.

Un merci particulier aux agriculteurs qui ont fait confiance à la Chambre d'agriculture. Je souhaite également à tous les agriculteurs du Calvados, prospérité et réussite dans tous leurs projets.

Je n'oublie pas le Conseil départemental du Calvados qui nous a toujours soutenus et répondu à nos demandes, les différentes collectivités et les OPA, les établissements d'enseignement, avec lesquels nous avons pu construire l'avenir de l'agriculture du département.

Merci également à l'Administration car, même si vous n'avez pas toujours répondu à nos attentes et demandes, les relations cordiales que nous avons entretenues m'ont souvent facilité la tâche.

Demain, nouvelles élections. Je souhaite juste que cette prochaine mandature s'inscrive dans le même état d'esprit, positif et constructif, que celle qui s'achève. Car, nous avons pu le constater, nos différences n'étaient que des nuances face aux défis de l'agriculture de demain.

Je ne vous quitte pas, je m'éloigne un peu, car j'ai encore tellement de projets à réaliser avec mes amis, mes enfants, mes petits-enfants que ma vie risque de ne pas être assez longue pour les réaliser tous.

Merci à vous tous. La fin de l'année approche, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de Noël en famille et une bonne année 2019.

**Michel Legrand
Président**

Exploitation cherche repreneur

Pays d'Auge

Exploitation laitière, SAU de 109 ha dont 18 de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 343 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme (3500 m² couverts), de la maison d'habitation, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en vente (63 ha minimum).

Sud Pays d'Auge

Exploitation en vaches allaitantes (limousines). SAU actuelle de 76 ha, 100% prairies. Vente des bâtiments (2800 m²), d'une maison d'habitation en bâti traditionnel du pays d'Auge + dépendances et du foncier en propriété (36 ha attenant + 20 ha). Possibilité de location de 20 ha. Le cheptel, le matériel et les stocks sont à vendre au preneur ou à tiers. Structure qui peut rester en élevage allaitant ou être réorientée.

Canton d'Evrecy

GAEC en productions horticoles de 3 associés dont 1 pouvant prétendre à la retraite et 4 salariés. Les associés restants envisagent plusieurs pistes : rester associés ou céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat) selon souhait du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle composée de fleuristes, jardineries et grossistes. Phase de tuilage pour transmission de la clientèle.

Pré-Bocage

GAEC en lait et cultures à 2 associés, suite au départ en retraite d'un des associés historiques. Référence laitière d'1 million de litres, Lactalis + 150 à 200 000 l en vente directe. SAU de 251 ha dont 160 à proximité du corps de ferme. Souhait de repasser au minimum à 3 associés (travail gérable à 3) suite à une période de travail en commun (parrainage ou salariat).

BOCAGE, région VALDALLIERE

Exploitation laitière de 67 ha avec 371 000 litres de lait. Les 67 ha de foncier seront loués, terre de bonne qualité, parcellaire groupé (48 ha autour du corps de ferme). Vente du corps de ferme (sauf 1 bâtiment), du matériel et des stocks. Structure facilement convertible à l'AB. Période de contrat de parrainage possible.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.safer.fr/safer-basse-normandie.asp

◆ Maïs-ensilage 2018

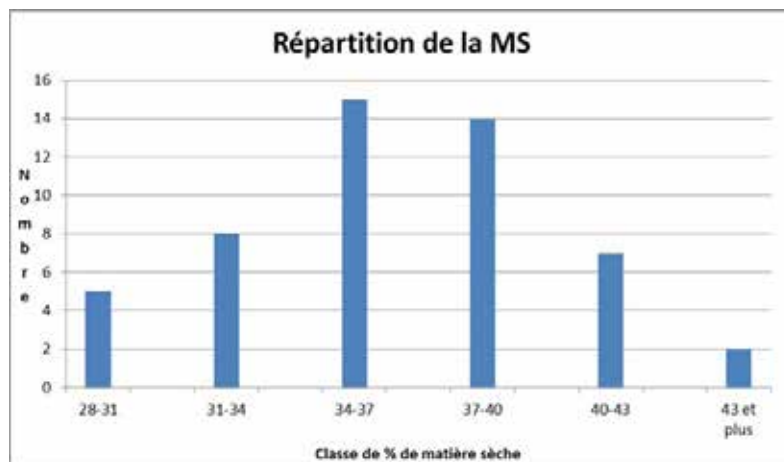
En Normandie, surtout plus sec mais pas que !

A partir de l'extraction, faite à Saint-Lô fin octobre, des 439 premières analyses de la base de données du laboratoire du LANO, il est possible de porter un premier jugement sur la valeur alimentaire des maïs-ensilage normands 2018.

Après une récolte 2017 de qualité et en quantité, la récolte 2018 diffère, avec une plus grande variabilité des valeurs alimentaires, tout comme les rendements. En moyenne plus de matière sèche (MS), des parois plus digestibles, des teneurs stables en amidon, mais moins de matière azotée.

Avec une valeur de la matière sèche moyenne régionale de 36,6%, c'est plus de 3 points de plus que la campagne précédente. Une attention toute particulière sera nécessaire sur l'avancement du silo, d'autant si le tassage du silo n'a pas été optimum à la récolte.

Pour la cellulose brute (CB) et les parois totales (NDF), les valeurs se stabilisent



Composition	Unité	CALVADOS 2018	NORMANDIE 2018	NORMANDIE 2017
Nbre échantillons analysés		51	439	99
MS	g/kg MS	36,5	36,6	32,3
MAT		65	64	70
CB		188	193	185
NDF		422	427	420
dNDF	%	54,3	53,9	52,0
Amidon	g/kg MS	316	315	307
Amidon dégradable dans le rumen		252	251	258

*A la date du 11 octobre 2017

depuis 2 ans, mais en 2018 la digestibilité de ces dernières progresse pour l'ensemble des départements. En amidon, la teneur moyenne régionale se stabilise avec 315 g par kg de MS, mais cet amidon est en moyenne moins dégradé dans le rumen : 83% pour le maïs 2017 contre 80% pour celui de cette année.

Des valeurs UF légèrement en hausse au contraire des PDI

La digestibilité de la matière organique (dMO) se maintient bien et conduit à une bonne valeur UF (Unité Fourragère). Du côté des PDI, les valeurs se réduisent tout naturellement en corrélation totale avec la baisse de la teneur en MAT (matières azotées totales).

Ceci se traduira cet hiver, par une hausse de la complémentation en tourteau soja ou colza pour équilibrer un kilo de MS de maïs 2018 par rapport à celui de 2017, entre 5 et 10% selon les maïs. A vos analyses !

Jean-Jacques Beauchamp

02 31 70 25 16

jean-jacques.beauchamp@normandie.chambagri.fr

Valeurs alimentaires	Unité	CALVADOS 2018	NORMANDIE 2018*	NORMANDIE 2017* au 10 octobre
Moyenne et écart type				
Nombre échantillons analysés		51	439	99
dMO	%	72,7	72,3	72,3
dMOna		59,5	58,8	59,3
UFL	/kg MS	0,94	0,93	0,93
UFV		0,84	0,83	0,83
PDIN	g/kg MS	40	40	44
PDIE		67	67	67
UEL	/kg MS	0,94	0,94	0,98
UEB		1,02	1,02	1,08

* Equation INRA 2017

◆ Fin de mandature

Brèves de session du 23 novembre 2018

Actualité, éléments budgétaires, table ronde dédiée à l'acceptabilité sociale des activités agricoles sur le thème de l'ordre du jour de la session de la Chambre d'agriculture du Calvados, qui s'est achevée par une allocution de Michel Legrand, président une dernière fois cette instance, fin de mandature oblige. Retour sur l'essentiel.

Déficit fourrager

Point majeur lié à l'actualité départementale, le déficit fourrager estival : suite à la 1^{ère} alerte faite auprès des services de l'Etat par la Chambre fin août, une demande officielle de mise en place d'une commission d'enquête pour éventuelle reconnaissance calamité a été effectuée.

Eléments budgétaires

Le budget rectificatif 2018 et le budget initial 2019 ont été adoptés à l'unanimité. A noter cependant que ces 2 présentations budgétaires s'inscrivent dans un processus de régionalisation progressive avec une mise en place des services communs normands débutée en 2017 et à finaliser en 2019 : transfert de personnel, évolution de l'organisation et convergence de l'offre de services en sont les principaux marqueurs. Tout cela suppose un investissement dans la construction normande, tant sur la plan humain que financier.

Table ronde « Acceptabilité sociale des activités agricoles »

Entreprendre aujourd'hui en agriculture nécessite persévérance et doigté. Les projets de construction ou d'extension de bâtiments d'élevage et d'unités de méthanisation le rappellent : vives réactions du voisinage, constitution de collectifs locaux, hyper médiatisation ou attaques au tribunal sont observées de façon significative.

Pour évoquer cette problématique croissante, la Chambre d'agriculture a organisé une table ronde rassemblant divers profils : **Serge Couasnon**, élu de la collectivité de la Vire au Noireau et co acteur du projet de méthanisation Agrigaz piloté

par la Chambre, **Vincent Varin**, éleveur de porcs à Morteaux Couliboeuf, **Marc Van Doorne**, agriculteur à Cambes en Plaine et porteur d'un projet collectif de méthanisation sur Biéville Beuville, **Christophe Martinet**, DDPP 14 et **Marie Laurence Grannec** de la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Une vision de l'animal qui évolue : l'éclairage apporté par la Bretagne avec l'appui de sociologues, met en évidence une profonde remise en cause de la perception de l'animal et met en exergue la notion de bien-être animal, en rupture totale avec la vision historique de l'élevage.

Une méconnaissance du sujet : pour les projets de méthanisation, ce sont la méconnaissance, les peurs irrationnelles et la supposée dangerosité qui activent les craintes et réactions. A titre d'exemple, même des intrants issus de matière organique peuvent être perçus comme anxiogènes.

Que nous enseignent les enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs, de leurs défenseurs, de témoins et d'opposants ? Quatre déterminants sont identifiés comme majeurs : la nature du projet, le contexte socio-géographique, l'environnement et la nature du porteur de projet, plus ou moins emblématique et connu. Et la combinaison de plusieurs de ces éléments peut être redoutable : un projet, même de taille modeste, initié dans une région où il n'existe aucun précédent peut susciter peur et levée de boucliers !

Et la réaction s'amplifie quand le porteur de projet est confronté à l'arrivée de nouveaux riverains qui ont une autre vision de la

campagne, perçue à vocation multi-usages dont résidentielle. Mais globalement, les mécanismes sociaux pèsent davantage que la nature même du projet.

Comment agir ? Quelles préconisations prendre en compte ?

Communiquer au bon moment et au bon endroit, via différents émetteurs et vers plusieurs récepteurs : pour Serge Couasnon, il convient d'anticiper, de communiquer, de désamorcer les critiques des opposants par la pédagogie : voyage d'études, réunions publiques, étude olfactive et restitution auprès des riverains et informations ont été initiés à cet effet lors du projet Agrigaz virois. La presse était invitée à chacune de ces rencontres.

Cela concourt à apporter les informations adaptées pour éviter que des riverains inquiets cherchent d'autres voies de réassurance... « Etre dans la séduction, inviter les voisins, rassurer et désamorcer : quand les tiers connaissent les porteurs de projets, ils auront plus de réticence à attaquer... »

Vincent Varin souligne l'organisation d'une porte ouverte sur son site de production rassemblant 40 personnes, principalement des opposants au projet. Le dialogue ne suffit pas toujours, le principal opposant ayant engagé par la suite une procédure et mobilisé une association de protection de l'environnement...

Marc Van Doorne souligne l'insuffisance de communication au niveau politique, perçue comme peu cohérente au regard de l'ambition du plan méthanisation affichée au niveau régional.

Donner du sens ! : donner des perspectives, évoquer l'avenir et la marche vers la transition énergétique dans laquelle s'inscrit la méthanisation, le partenariat avec GRDF...

Respecter la réglementation : un « à minima » rappelé par Christophe Martinet qui souligne toutefois que cela est insuffisant au regard des tiers. Des réunions peuvent être mises en place sur le site avec les élus locaux, les services de l'Etat pouvant être mobilisés.

Et à plus long terme, assurer une fonction de veille et d'entretien en matière de communication, maintenir le dialogue, car d'autres projets peuvent se profiler au niveau local...

Alors, comment, malgré le contexte, garder le cap pour continuer à entreprendre et développer son exploitation ? « Difficile » admet Vincent Varin, qui a su toutefois engager d'autres projets comme la vente directe.

Avant le dernier temps fort de la session, à savoir l'allocution de clôture du président Michel Legrand, reprise dans l'édito de ce Chamb'Agri 14, Laurent Mary a salué la **capacité du président à rassembler, à initier** et créer les conditions pour mener à bien des sujets nouveaux comme le groupement d'employeurs ou Agri Aide : « C'est une Chambre qui débat, où l'**esprit d'ouverture** prévaut, c'est un partenaire important et qui fait preuve d'une **gestion efficace** ».

Elisabeth Pirat ■
☎ 02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr

La Région aide la filière équine

Dès janvier 2019 et durant toute l'année, la Région Normandie accentue son soutien aux investissements de la filière équine en revoyant à la hausse les modalités de financement (Région et FEADER) pour les projets réalisés en Normandie. Sont éligibles les projets visant à développer et diversifier les activités en lien avec les équidés, notamment pension, débouillage, entraînement, enseignement, prestation d'élevage.

Vous souhaitez être accompagné pour mesurer la viabilité de votre projet pour déposer un dossier à la région, nos services Chambres d'agriculture sont à votre service.

Dans le cadre du dispositif CASE, la Région apporte une aide à cette prestation ; ainsi seuls 20% de la prestation restent à votre charge, soit entre 240 à 360 € HT.

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à contacter Frédéric Busnel au 02.33.81.77.94.

Vous avez un projet de bâtiment équin ? Profitez de l'expertise de nos conseillers pour formaliser vos projets et réaliser les démarches administratives. Contactez le service bâtiment de votre Chambre départementale d'agriculture.



RÉGION
NORMANDIE

Collecte des plastiques Agrial

La récupération des bâches et films d'enrubannage, filets et ficelles, dans les sites Agrial est prévue la semaine du **14 au 18 janvier** prochain. Rapprochez-vous de votre dépôt habituel pour tout renseignement concernant les détails pratiques de ces collectes.

◆ Réglementation

Quatre documents à tenir selon le statut de mon exploitation

Plan d'épandage, plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage et registre phytosanitaire : pas toujours facile de s'y retrouver entre ces différents documents. Faisons le point sur leur contenu et sur les situations où ils sont obligatoires.



© Séverine Legrain

En agriculture, le respect de plusieurs exigences réglementaires s'impose. Ce sont notamment celles relatives à la conditionnalité des aides PAC, à la Directive Nitrates et à la réglementation Installations Classées Pour l'Environnement. Voici 4 documents réglementaires exigibles en cas de contrôle, selon la situation de votre exploitation.

Le plan d'épandage est une cartographie des parcelles pouvant recevoir des effluents. Sur ces cartes sont définies des zones interdites ou aptes à l'épandage, en fonction des effluents épandus et du matériel d'épandage. Il est valable plusieurs années mais doit être mis à jour à chaque évolution de l'exploitation (surface, cheptel,

importation ou exportation d'effluents), car il sert également à vérifier que la surface épandable dont vous disposez est suffisante pour épandre dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales. Il est imposé par la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement.

Le plan prévisionnel de fumure azotée indique la quantité d'azote maximale à apporter sur chaque culture, ainsi que les périodes d'apports prévues, le type d'apport (organique ou minéral) et les quantités d'azote total et efficace prévues. C'est un document annuel, imposé en zone vulnérable par la Directive Nitrates.

Le cahier d'épandage est un registre où doit être noté, pour chaque parcelle de l'exploitation, la culture, le rendement obtenu, les apports organiques ou minéraux azotés, le couvert implanté, etc. En fait, toutes les informations permettant d'évaluer les importations et les exportations d'azote sur chaque parcelle. En zone vulnérable, les parcelles ne recevant aucun apport d'azote doivent également y figurer. C'est un document annuel, imposé par la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement et, en Zone Vulnérable, par la Directive Nitrates.

Le registre phytosanitaire doit indiquer, pour chaque parcelle, les traitements

phytosanitaires (date, produit, surface traitée et dose) ainsi que les dates de récolte. Les parcelles ne recevant aucun traitement phytosanitaire doivent également y figurer. C'est un document annuel, imposé par la conditionnalité des aides PAC.

Comment s'y retrouver ?

A l'aide du tableau ci-dessous, la première question à vous poser est si vos îlots sont en **Zone Vulnérable** pour la directive nitrates ou non (voir sur <https://calvados.chambres-agriculture.fr/rubrique/environnement-directive-nitrates>). La seconde est de savoir si votre exploitation relève du **Règlement Sanitaire Départemental** (exploitation sans élevage ou avec effectif modéré) ou du régime des **Installations Classées Pour l'Environnement** (bovins, porcins, lapins et volailles à partir d'un certain effectif). Il faut également distinguer les installations classées soumises à déclaration et celles soumises à enregistrement ou autorisation (voir seuils sur <https://calvados.chambres-agriculture.fr/rubrique/environnement-reglementation-des-elevages>).

N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

Attention, le fait que vous soyez tout herbe ou en agriculture biologique ne vous



Les éleveurs équins aussi sont concernés par ces documents réglementaires.

décharge pas de l'obligation de remplir ces documents réglementaires. Par exemple, si vous êtes exploitant en zone vulnérable avec 40 vaches allaitantes en tout herbe, et n'apportez jamais ni engrais minéraux ni produits phytosanitaires sur vos prairies, vous devez quand même avoir un Plan Prévisionnel de fumure, un Cahier d'épandage ainsi qu'un Registre Phytosanitaire.

Il faudra clairement indiquer 0 apport engrais minéral et 0 intervention phyto cette année pour chaque îlot de votre exploitation. Les apports de fumier, quant à eux, devront être prévus dans le Plan prévisionnel de fumure et précisés dans le Cahier d'épandage (en pensant également à noter les dates de dépôt et de reprise du tas en cas de stockage du fumier aux champs).

Nous vous invitons à être particulièrement vigilants sur ces documents. Selon la grille nationale des cas de non-conformité à la conditionnalité des aides PAC, l'absence du cahier d'épandage ou l'absence du plan prévisionnel de fumure en zone vulnérable entraîne une réduction de 5 % des aides PAC. L'absence du registre phytosanitaire entraîne une réduction de 3 % des aides PAC.

Céline Bayet

02 31 70 25 72

c.bayet@calvados.chambagri.fr

	Règlement Sanitaire Départemental	Installations Classées soumises à Déclaration	Installations Classées soumises à Enregistrement ou Autorisation
Ilots situés en Zone Vulnérable	Plan prévisionnel de fumure Cahier d'épandage Registre Phytosanitaire	Plan prévisionnel de fumure Cahier d'épandage Registre Phytosanitaire Plan d'épandage	Plan prévisionnel de fumure Cahier d'épandage Registre Phytosanitaire Plan d'épandage
Ilots situés hors Zone Vulnérable	Registre Phytosanitaire	Cahier d'épandage Registre Phytosanitaire Plan d'épandage	Plan prévisionnel de fumure* Cahier d'épandage Registre Phytosanitaire Plan d'épandage

* si spécifié dans votre arrêté d'enregistrement ou d'autorisation

◆ Reliquat d'azote sortie hiver

Une analyse minimum par exploitation

Début 2019, il faut analyser au minimum 1 reliquat d'azote par exploitation en zone vulnérable. Le reliquat doit être fait pour toutes les exploitations agricoles dès lors que plus de 3 ha sont situés en zone vulnérable. Le reliquat doit être effectué sur une des 3 principales cultures de l'exploitation, ce point fait partie des contrôles.

Deux cas particuliers :

- si l'exploitation est 100 % en prairie : pas d'analyse obligatoire.

- si l'exploitation a uniquement des cultures autres que celles relevant de la méthode du bilan (liste ci-dessous), vous avez le choix entre 3 types d'analyse de sol (nouveau 2019) : reliquat d'azote, matière organique ou azote total du sol.

1 reliquat pour 20 ha de culture en ZAR (Zone d'Action Renforcée)

Pour les parcelles situées en ZAR, la règle est renforcée avec 1 reliquat à faire par

tranche de 20 ha de culture relevant de la méthode du bilan (liste ci-dessous : le lin textile, les protéagineux et les prairies ne sont pas concernés).

Les cultures relevant de la méthode du bilan d'azote sont : blé, orge, colza, maïs, betterave, avoine, triticale, seigle, pomme de terre, tournesol, lin non textile.

La profondeur d'analyse du reliquat s'adapte à la culture (90 cm en culture d'hiver) et à l'épaisseur du sol



◆ Projet Alimentaire de Caen Métropole

Vers une **concrétisation** des **orientations** dès 2019

Le 15 octobre dernier, le Pôle Caen Normandie Métropole a dévoilé officiellement son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Après une année d'animation et de diagnostic, en partenariat avec la **Chambre d'agriculture du Calvados** et l'**Aucame (Agence d'urbanisme)**, les partenaires disposent désormais d'un diagnostic partagé et des orientations stratégiques qui actent la politique alimentaire de la Métropole.

Au terme de cette année de travail, les orientations stratégiques ont été priorisées par les acteurs et organismes du territoire qui ont participé aux différents ateliers de concertation :

- Mettre en place une gouvernance alimentaire métropolitaine ;
- Prendre en compte l'alimentation dans la planification et le foncier ;
- Soutenir l'économie de proximité ;
- Renforcer la collaboration et le lien social ;
- Favoriser l'approvisionnement local dans les collectivités ;
- Communiquer sur l'identité alimentaire locale, sensibiliser, éduquer et former.

Plus d'une centaine d'acteurs se sont mobilisés, offrant un contexte très favorable pour coordonner et mettre en œuvre le PAT.

Installation d'une conférence stratégique

2019 devrait voir la réalisation concrète des

orientations avec les acteurs volontaires de la Métropole. En premier lieu, une conférence stratégique multi-acteurs va être installée et mobilisée une à deux fois par an. Son objectif : maintenir le dialogue entre acteurs, suivre les actions alimentaires engagées par les uns et les autres, évaluer le PAT dans sa globalité, notamment les changements opérés sur le territoire.

Les partenaires seront en première ligne pour identifier des maîtres d'ouvrage, échanger régulièrement avec des porteurs de projet en favorisant la coordination des besoins et l'éventuelle mutualisation des solutions, en les accompagnant dans la recherche de financements.

Des actions de communication seront éventuellement engagées à l'échelle de la Métropole à destination :

- des habitants pour porter à connaissance du grand public les caractéristiques alimentaires du territoire ;
- des élus (collectivités, agricoles,

organisations professionnelles) afin de susciter des projets partenariaux pour répondre au défi de la relocalisation des flux alimentaires.

La mise en œuvre du PAT sera coordonnée étroitement avec les Plans Climat Air Énergie Territorial de Caen Normandie Métropole et du Pays de Falaise, beaucoup d'enjeux étant communs à ces deux démarches (économies d'énergies, relocalisation des flux, etc...).

Agriculteurs, collectivités, vous avez un projet sur le territoire de la Métropole en lien avec le développement des filières alimentaires de proximité ? Contactez-nous !

Frédérique Salmon ■

☎ 02 31 70 25 41

f.salmon@calvados.chambagri.fr



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Agenda

▲ Une exploitation diversifiée en mode bio

Le 10 janvier, à 14h, à Notre Dame de Courson

Chez M. Piednoir, découvrez un élevage allaitant bio, couplé à des ateliers cidricole et de volailles. Rencontrez nos conseillers en bâtiment, circuits courts, agriculture biologique...

Contact : Stéphanie Cassigneul ■

☎ 02 31 31 87 67

◆ Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique

L'ensileuse à caisson présente bien des **avantages**

Le 30 octobre et le 6 novembre, des démonstrations d'ensilage à l'aide d'une ensileuse à caisson ont eu lieu au GAEC de la Landelière (Vaudry) et au GAEC du Pont Vaulegard (Coulonces), en partenariat avec la SAS Michel Bellamy et la SARL Leprince et Fils, ainsi que l'entreprise Gilles et DéshyOuest.

Cette démonstration a été réalisée sur une parcelle de CIVE (Couverts Intermédiaires à Vocation Énergétique) composée de moha, niger, carthame et tournesol. Ce mélange a été testé dans le cadre d'Agrigaz Vire afin de compléter les essais mis en place au Lycée agricole de Vire sur ce type d'interculture, ainsi que les essais de ce même couvert réalisés en parcelle agricole en 2017.

Il a été implanté dans les deux cas après une orge d'hiver vers le 7 juillet. D'autres parcelles ont été implantées autour de Vire avec différentes dates de semis et types d'espèces chez des agriculteurs engagés dans le projet.

Une soixantaine de personnes a pu découvrir le fonctionnement de cette ensileuse fabriquée par l'entreprise belge Gilles. La ProDX possède une trémie d'une

capacité de 45 m³ pouvant être déchargée rapidement en benne ou camion à une hauteur de plus de 5 m, et ce même en dévers grâce à son essieu à suspension hydraulique avec correction d'assiette. Elle possède un bloc hacheur « Krone » et est adaptée à l'ensilage de n'importe quelle culture : luzerne, maïs, méteil, CIVE, paires...

Préserver la parcelle

Grâce à sa trémie, cette ensileuse permet d'éviter le tassement et la détérioration de la parcelle, même en condition humide puisque seule l'ensileuse est présente dans la parcelle pendant le chantier d'ensilage. Elle est donc intéressante lors des ensilages tardifs en permettant de travailler sans abimer la parcelle mais également en vidant le saisissement des routes en vidant dans des camions ou bennes placés en bout de champ. Cela permet l'économie d'au moins une benne et de limiter les pertes lors du détourage.

Cette machine est particulièrement adaptée dans le cadre de récoltes comme celle de DeshyOuest, entreprise de déshydratation de luzerne en Bretagne. En effet, cette



culture est très sensible au tassement, et les parcelles sont réparties sur un territoire large. Cela permet une meilleure logistique en vidant directement dans des camions. Elle est également adaptée à des ETA lorsqu'elles réalisent intégralement le chantier d'ensilage avec des parcelles importantes, ou à des entreprises de méthanisation avec une surface de cultures ensilées importantes réparties sur un territoire plus ou moins large.

Sarah Cavenel ■

☎ 02 31 68 65 70

s.cavenel@calvados.chambagri.fr



◆ Fertilisation azotée du blé

Adapter son fractionnement pour assurer rendement et protéines

Depuis quelques années, la teneur en protéines du blé est devenue une préoccupation majeure pour les collecteurs. La mise en place d'un « plan protéines », piloté par Arvalis, permet de travailler sur les différents leviers pour améliorer cette teneur. Variété, dose d'azote à apporter, formulation de l'engrais, fractionnement et pilotage de la fertilisation sont des possibilités d'évolution des pratiques qui permettent d'atteindre les teneurs attendues et satisfaire ainsi les attentes des collecteurs.

Des nouvelles références définissent les besoins d'azote

Afin de répondre aux enjeux de la qualité du blé tendre dans les filières de production en termes de teneur en protéines du grain, Arvalis a revu la méthode de détermination du besoin unitaire en azote des variétés.

Les besoins en azote du blé sont proportionnels au rendement attendu. Ce besoin, dépendant de la variété, est désigné par la lettre « b ». Un nouveau coefficient, baptisé « bq », permet de prendre en compte le besoin unitaire des variétés associant un objectif de rendement et de qualité. L'objectif est d'atteindre une teneur en protéines dans

le grain d'au moins 11,5%.

La mise en place de ce coefficient s'accompagne de recommandations sur le fractionnement des apports d'azote : dans une région où le contexte pédoclimatique n'est pas forcément favorable à la protéine, il est indispensable de piloter au mieux la fertilisation pour valoriser l'azote apporté.

Le coefficient bq se divise en 2 composantes :

- b : Besoin unitaire pour le rendement défini par variété (3 catégories : 2,8, 3 et 3,2 kg N/q).
- bc11,5 : Besoin unitaire Complémentaire pour une teneur en protéines souhaitée

11,5% (défini par variété). Il varie entre 0 et 0,4 kg N/q.

Le nouvel arrêté normand établissant le référentiel de fertilisation directive Nitrates normand, signé en juillet 2018, offre désormais la possibilité d'utiliser les coefficients bq, à condition de respecter les règles de fractionnement et de mise en réserve.

Concrètement, au moment de définir la dose d'azote à apporter, il sera désormais possible d'opter pour l'un ou l'autre des deux coefficients, b ou bq.

Besoins unitaires d'azote des variétés de blé tendre

Classes de b (kg N/q)	Objectif RENDEMENT	VARIETES	Objectif RENDEMENT & 11.5% PROTEINES	Modalités de fractionnement à respecter en utilisant bq11.5%		
				Classes de bq11.5% (kg N/q)	bc11.5% (kg N/q)	Mise en réserve minimale conseillée pour la fin de montaison
2,8		Addict, Adhoc, Advisor, Aigle, Ambition, Arlequin, Armada, Atoupic, Basmati, Bermude, Boisseau, Chevignon , Complice, Costello, Creek, Diderot, Fairplay, Folklor, Garcia, Gedser , Granamax, Hybello, Hybery, Hybiza, Hyclick, Hydrock, Hyguardo, Hyking, Hypodrom , Hypolite , Hystar, Hysun, Hyteck, Hywin, JB Diego, Kundera, Lear, Lithium, Lyrik, Meeting , Modern, Mogador , Montecristo CS , Mortimer , Mutic , Popeye, RGT Mondio, RGT Texaco, Salvador, Sanremo , Sepia , Sokal, Stadium, Stereo, Trapez, Tremie, Viscount, Zephyr		3	0.2	60 kg N (40*+20)
				3.2	0.4	70 kg N (40*+30)
3,0		Accor, Alhambra, Allez Y, Apache, Apanage, Aprilio, Arezzo, Aubusson, Bagou, Bonifacio, Boregar, Brentano, Buenno, Calabro, Calcio, Calisol, Calumet, Cellule, Cezanne, Chevalier, Comilfo, Compil, Descartes, Diamento, Ephoros, Euclide, Filon , Fluor, Forblanc, Foxyl, Galactic, Galopain, Gimmick , Goncourt, Gotik, Hyfi, Illico, Interet, Kalystar, Koreli, KWS Dakotana , Lavoisier, LG Abraham, LG Absalon, LG Altamont, Lipari , Musik, Numeric, Oregrain, Paledor, Pastoral , Pibrac, RGT Ampiezzo, RGT Cyclo , RGT Kilimanjaro, RGT Producto , RGT Tekno, RGT Velasko, RGT Venezia, Rochfort, Rubisko, Rustic, Scenario, Silverio, Sirtaki, Sobbel, Solehio, Sollario, Solognac, Solveig, Sophie CS , Sothys CS, Sponsor, Starway, Stromboli , Syllon, Vyckor		3	0	40* kg N
				3.2	0.2	60 kg N (40*+20)
3,2		Altamira, Athlon, Atlass, Bienfait, Camp Rémy, Cecybon , Centurion, Exelcior, Exotic, Falado, Graindor, Hendrix, Lazaro, LG Armstrong , LG Ascona , Lukullus, Manager, Nogal, Orloge , RGT Forzano , Scipion, Soissons, Sorrial, Tulip		3.2	0	40* kg N

Les variétés introduites pour 2018 dans le classement **sont en gras**, et celles modifiées depuis l'an dernier **sont en rouge**.

Source : ARVALIS- Institut du végétal, Novembre 2017

Adapter les pratiques en cas d'objectif qualité

Dans les cas où le bq est utilisé, le fractionnement de la fertilisation est la première pratique à adapter. Il convient, en particulier, de réaliser un premier apport modéré en sortie d'hiver pour permettre une mise en réserve d'azote d'au moins 40 unités à appliquer vers la fin de montaison, où l'apport sera le plus efficace sur l'augmentation de la teneur en protéines.

Ce report devra être d'autant plus important que le besoin complémentaire (bc11,5) est élevé. Les variétés de blés avec un besoin complémentaire de 0,2 ou 0,4 (voir ci-dessus) vont en effet induire une augmentation de la dose d'azote. Pour traduire cet azote supplémentaire en augmentation de la teneur en protéine, le positionnement du ou des derniers apports devra être optimal.

Le complément de besoin est plafonné de façon à ne pas dépasser 40 kg d'azote environ. Ces références s'appuient sur les essais de caractérisation variétale. Dans certaines situations bien définies régionalement, la quantité correspondant au complément du besoin pourra être appliquée à l'épiaison ou à la floraison ; on peut alors envisager 4 apports, dont 2 réalisés après le stade « 2 nœuds ».

Exemple : pour une variété ayant un coefficient bq de 3,2 avec un bc de 0,2, c'est-à-dire un besoin complémentaire de l'ordre de 20 kg N/ha, un report d'azote vers la fin de montaison, qui serait habituellement de 40 kg N/ha doit passer à 60 kg N/ha.

Si la dose X = 210 N, le fractionnement proposé sera le suivant :

	Tallage	Epi 1 cm	1 nœud	Sortie dernière feuille-DFE	Gonflement-floraison
Fractionnement 1	40	110		40	
Fractionnement 2	40	70	40		20

Rappelons néanmoins que le fractionnement n'est le levier primordial pour l'élaboration de la protéine. Voici les différents leviers influencent le taux de protéines exprimé en %, classés par ordre d'importance :

- Facteurs non maîtrisés (climat de l'année et parcelle,..) pour 0,5 à 2%
- La variété pour 0,5 à 1%
- La dose d'azote pour 0,15 à 0,2 pour 10 unités (soit 0,5 à 1 % pour 50 unités)
- Le fractionnement (2 à 3 passages avec apport à gonflement) pour 0,2 à 0,5 %
- La forme d'engrais (comparaison solution à urée et ammonitrate) pour 0,5 %

Le facteur climatique est l'élément le plus important.



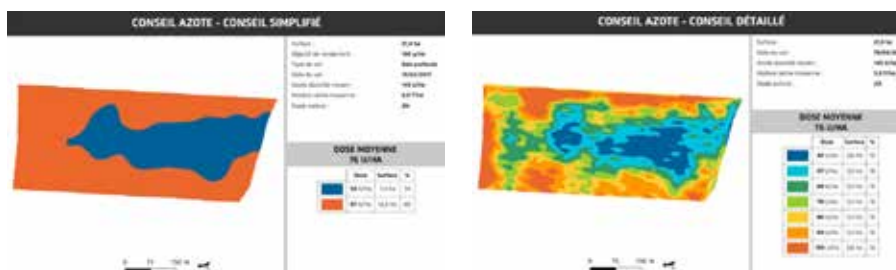
Optimiser vos apports grâce à Mes dron'im@ges

Le pilotage du dernier apport d'azote sur blé permet d'optimiser la dose totale.

L'utilisation de drones équipés de capteurs permet de suivre l'évolution de l'état végétatif des cultures et de déterminer leur nutrition azotée. Après interprétation des relevés, vous pilotez l'apport d'azote dans vos parcelles. Suite au passage du drone, vous obtenez une préconisation de dose d'azote et des cartes de modulation intra-parcellaire compatibles avec vos consoles.

Le drone survole la parcelle entre les stades **3 nœuds** et dernière feuille étalée. Il mesure le niveau d'indice de nutrition azotée et la biomasse du couvert pour calculer la dose d'azote du 3ème apport afin **d'optimiser votre rendement et la teneur en protéine**.

Dans les 4 jours suivant le vol, vous recevrez une carte de **zonage simplifiée** et une **carte de modulation** :



La carte de modulation peut également être importée sur votre compte Mes parcelles.



Commander mes dron'im@ges auprès de votre conseiller ou sur :

<https://calvados.chambres-agriculture.fr/cultures/agriculture-de-precision/drone/demande-dinformation-mes-dronimages/>



Juridique

◆ Rubrique juridique

Le bail de carrière

Ce bail, défini à l'article L 416-5 du code rural et de la pêche maritime, est un de bail à long terme. Sa durée est au minimum de 25 ans et il prend fin l'année culturale pendant laquelle le preneur atteint l'âge légal de la retraite au sens de la MSA (62 ans minimum). Il ne faut donc pas que le preneur, lors de la signature du bail, ait plus de 37 ans.

Cette longue durée entraîne la nécessité de passer devant un notaire pour le rédiger. Ce bail doit nécessairement porter sur une exploitation agricole constituant une unité économique ou sur un lot de terres d'une surface supérieure au seuil de surface, défini par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (70 ha pour le Calvados).

Le prix d'un tel bail est identique à celui d'un bail de 9 ans. Mais il est possible de prévoir une majoration du loyer du fait de la durée

au maximum 1% par année de validité du bail. Les obligations du propriétaire sont identiques à celles du bail de 9 ans car le bail de carrière est soumis lui aussi au statut du fermage.

Respecter les obligations

De son côté, le locataire doit respecter aussi les obligations du statut, à savoir, payer le prix, exploiter en bon père de famille, demander les autorisations nécessaires pour la réalisation de travaux et la cession du bail au profit du conjoint et des descendants. Attention, en cas de cession au profit d'un descendant, le terme du bail n'est pas modifié. Il reste applicable jusqu'à l'année culturale au cours de laquelle le preneur initial atteint l'âge de la retraite. Le descendant ne pourra exploiter que jusqu'à la date prévue initialement.

Le régime fiscal de ce bail est avantageux pour le bailleur. Il permet l'exonération

partielle des droits de mutation à titre gratuit en cas de succession ou de donation du bien loué. Cette exonération entraîne la prise en compte de seulement un quart de la valeur du bien jusqu'à hauteur de 101 897 € et la moitié de la valeur au-delà de 101 897 € (en 2018). La même exonération est prévue en matière d'impôt sur la fortune immobilière.

De plus, comme tout bail à long terme, le bail de carrière est exonéré du paiement de la taxe de publicité foncière.

La conclusion d'un tel bail donne l'assurance au propriétaire de récupérer son bien à une date précise et, au locataire, la stabilité en supprimant la remise en cause éventuelle du contrat à la fin de chaque période de 9 ans, que l'on retrouve dans le bail rural classique.

Céline Dureuil-Boullier ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

◆ Retour de formation

En verte **Irlande**, un voyage très **instructif**

Notre nouvelle formation « Découvrir des techniques innovantes d'élevage en Irlande » a battu son plein en septembre. Dix-sept stagiaires principalement originaires des départements normands ont répondu présent. Les principaux enseignements : des systèmes tout pâturage dès le mois de février, de faibles coûts de production grâce à l'herbe pâturée et une mécanisation légère, des croisements de race adaptés au pâturage.

Tous les participants à la formation avaient déjà engagé des changements dans leurs exploitations suite aux premières formations qui les ont conduits soit en Angleterre soit dans le Finistère. Le déplacement en Irlande a permis la rencontre de 5 fermes laitières en majorité en AB ou conventionnelles, une laiterie biologique, le centre de recherche de Moorepark.

La production biologique irlandaise est peu développée car elle vient bousculer le message de la production dominante naturelle, verte, à l'herbe. Les producteurs laitiers bio sont peu nombreux, moins de 50, et 90% d'entre eux sont collectés par une seule laiterie.

Les rois du pâturage

Quand les parcelles sont humides, plusieurs pratiques permettent le pâturage. Les vaches ne restent que trois heures dans la parcelle et retournent ensuite dans le bâtiment. Elles partent pâturer directement après la traite, le ventre vide, pour consommer un maximum de pâture. Les chemins sont portants même en conditions humides : ils sont encaissés, avec des matériaux doux pour les pattes. Les paddocks sont adaptables, l'entrée et la sortie changent de place pour ménager ces zones sensibles au piétinement. Les éleveurs irlandais mesurent une fois par semaine la quantité d'herbe sur le parcellaire.

L'élevage irlandais est réputé pour ses très faibles coûts de production. Ils sont le résultat de l'utilisation massive de l'herbe pâturée, de la mécanisation limitée compensée par le recours à des prestataires, de bâtiments parfois sommaires, de salles de traite performantes en débit, mais équipées à minima (pas de décrochage automatique, par exemple). Nous avons été surpris par un parc matériel réduit à 2 tracteurs et 4 outils... et par des logettes en plein air, sans toit, pour accueillir les vaches tarées.

Un troupeau croisé jersiais et frison

Le profil de vache rencontré en Irlande est issu d'un croisement de races : Frisonne Irlandaise et Jersey Néo-Zélandaise. Elles sont fertiles, petites et rustiques, produisent un lait riche (TP entre 35 et 40, TB entre 45 et 50), disposent de bons aplombs. Elles produisent entre 5000 et 6000 litres, le lait par vache n'est pas recherché même en conventionnel. Les vêlages sont groupés : le travail est ainsi rationalisé. La majorité arrive au printemps : la production laitière est calée sur la pousse de l'herbe.

En septembre 2019 : retrouvez la formation « Découvrir des techniques d'élevage innovantes en Angleterre ».

Thierry Métivier ■

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr

Agriculture biologique



17 stagiaires en quête de pistes d'adaptation pour leur propre exploitation





◆ Formations de décembre et janvier 2018

Je prépare l'avenir : Je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Elevage

▲ OBSALIM : Perfectionnement

Aller encore plus loin dans l'observation de mon troupeau

10 janvier 2019 à Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 63 €

▲ Raisonner la complémentation minérale en élevage laitier

Je veux rationaliser les apports de minéraux sur mon troupeau laitier

15 janvier 2019 à Bayeux

Contact : Angélique VERRI ☎ 02.31.51.66.38

Tarif : 63 €

▲ Choisir son installation de traite

Que choisir pour gagner en temps et en confort de traite ? Quel coût prévoir ?

15 et 22 janvier 2019 à Lisieux

Contact : Jean François GAULE ☎ 02.33.95.46.01

Tarif : 126 €

▲ Trèfles violets et luzerne : limiter mes achats d'aliments grâce aux légumineuses

Réussir l'implantation et la valorisation des légumineuses pour plus d'autonomie.

18 janvier 2019 - Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 63 €

▲ Pratiquer l'insémination artificielle sur mes vaches

J'assure moi-même l'insémination de mon troupeau.

17 janvier et 8 février 2019 - région de Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 126 €

▲ Rénover mes prairies pour plus de productivité

Je choisis les espèces et la conduite adaptées à mes sols et à mes besoins

1^{er} février 2019 à Vire

Contact : David DELBECQUE ☎ 02.31.68.11.67

Tarif : 63 €

Informatique

▲ Réussir ma newsletter

J'utilise une solution professionnelle pour envoyer mes actualités par mail à mes clients et partenaires.

22 janvier et 5 février 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Caroline KERVAREC ☎ 02.31.70.25.59

Tarif : 126 €

Productions végétales

▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur

Exploitation

Contact : Christophe DENDONCKER ☎ 02.35.59.47.05

2019 (dates à préciser)

GRATUIT

▲ Obtenir ma certification environnementale HVE1

Je valide ma certification environnementale pour réduire les contrôles.

29 janvier, 7 février et 26 février 2019 à Vire

Contact : Céline PORET ☎ 02.31.68.95.20

Tarif : 189 €

▲ Eviter le tassement de mes sols

Je trouve des solutions pour le tassement des sols.

17 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Samuel HARDY ☎ 02.31.53.55.01

Tarif : 63 €

▲ Produire des tomates de qualité sous abri

Je veux maîtriser la culture de tomate du semis à la récolte.

15 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Valérie PATOUX ☎ 02.31.53.55.09

Tarif : 63 €

▲ Démarrer une nouvelle campagne avec mes p@rcelles

Je valide ma certification environnementale pour réduire les contrôles.

12 février 2019 à Bayeux ou 13 février à Hérouville

Saint Clair, ou 20 février à Vire

Contact : Nicolas RIBOT - Tél. 02.31.51.66.39

Tarif : 63 €

▲ Optimiser ma pulvérisation par le bas volume

Je réduis mes doses en conservant l'efficacité avec le bas-volume

Pré-requis : avoir participé à la formation initiation à la pulvérisation

22 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Samuel HARDY ☎ 02.31.53.55.01

Tarif : 63 €

▲ Produire autrement avec l'Agro écologie

Je découvre l'agro écologie et les pratiques transposables sur mon exploitation.

24 janvier 2019 à Lisieux

Contact : Anaïs VANDEWALLE ☎ 02.31.31.87.62

Tarif : 63 €

▲ Agriculture biologique

Démarrer ou convertir mon élevage allaitant en bio Ai-je intérêt à passer en bio ?

29 janvier 2019 à Lisieux

Contact : Stéphanie CASSIGNEUL ☎ 02.31.31.87.67

Tarif : 63 €



▲ Transposer les techniques bio sur mon exploitation en polyculture élevage

Certaines techniques bio m'intéressent, je veux les essayer sur mon exploitation

24 et 31 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Thierry METMIER ☎ 02.31.51.66.32

Spécial employeurs

▲ Mettre à jour son document unique d'évaluation des risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB

18 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 63 €

Spécial Installation

▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

Je bénéficie de conseils individualisés avant de finaliser mon projet d'installation

29 janvier et 4 février 2019 à Hérouville Saint Clair

Ou 26 mars et 1^{er} avril 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET ☎ 02.31.70.25.04

Gratuit (parcours installation)

▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

15, 18 janvier et 22 janvier 2019 à Hérouville Saint Clair

Contact : C. GODET ☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 130 €



Les agriculteurs du Bessin testent de nouvelles cultures fourragères

Sorghos fourragers chez Arnaud PIGNOLET

Pour réduire la part de maïs dans la ration de ses vaches, Arnaud a mis en place deux variétés de Sorgho fourrager multi-coupe. Ces variétés sont plus adaptées au climat normand que les mono-coupe par leur besoin inférieur en somme de températures. Les rendements issus de la première coupe varient entre 8,8 et 10 t MS/ha et les valeurs UF sont comprises entre 0,74 au stade épiaison et 0,83 au stade début montaison.

Arnaud a réalisé deux coupes cette année, mais il serait possible d'en effectuer trois en fauchant à un stade plus précoce.

Autre avantage, aucun désherbage n'est nécessaire : cette culture a une vitesse de croissance importante et est très concurrentielle vis-à-vis des adventices.

Sainfoin au GAEC LALONDE

Le sainfoin est une légumineuse fourragère tombée en désuétude car moins productive que la luzerne et très exigeante sur la qualité des sols. Le sainfoin est riche en tannins. Ces derniers ont plusieurs vertus : propriétés vermifuges, tannage des protéines ingérées par l'animal, réduction des émissions de

méthane par les ruminants. Sur le plan agronomique, le système racinaire structure le sol et produit de l'azote. Peu sensible aux maladies, le sainfoin est peu consommateur d'intrants. Le GAEC LALONDE a souhaité réaliser un essai comprenant deux variétés de sainfoin implantées en pur ou en mélange avec des graminées de différentes espèces. Les premières coupes auront lieu au printemps 2019.

Chanvre en fourrage chez Yohann PESQUEREL

Pour gérer le salissement sur ses parcelles en agriculture biologique, Yohann a implanté deux variétés de chanvre industriel. L'objectif était également de l'intégrer en fourrage dans la ration de ses vaches laitières, pratique utilisée aux Pays-Bas.

Les effets sur la gestion des adventices ont été limités cette année, du fait des conditions séchantes de l'été et de la faible réserve hydrique de la parcelle.

Le chanvre a été récolté en ensilage et 3 stades de récolte ont été testés. Les premiers résultats montrent un fourrage contenant 30 % de fibres celluloseuses et 12 % de matières azotées totales.



Les teneurs en éléments minéraux sont importantes, notamment en calcium, cuivre et fer. Les teneurs croissantes en fibres ligneuses donnent une première indication sur le stade optimal de récolte, autour de la floraison.

Et après ? Les essais vont se poursuivre pour acquérir plus de références, n'hésitez pas à nous contacter si vous voulez y participer !

Angélique Verri

Tél. 02 31 51 66 38

a.verri@calvados.chambagri.fr

Clément Chevalier

Tel. 02 31 51 66 34

c.chevalier@calvados.chambagri.fr

Les agricultur'elles du Bocage

Une évasion pour les agricultrices

Un troisième groupe d'agricultrices, animé par la Chambre d'agriculture du Calvados, voit le jour dans la région du Bocage.

Une première rencontre s'est déroulée le 14 septembre dernier à Aunay sur Odon. Composé de sept agricultrices, très diversifiées, que ce soit au niveau des âges, des personnalités et des productions agricoles, le groupe s'est très vite dynamisé. Nous avons échangé autour d'un repas afin de faire connaissance et de prendre en compte les attentes de chacune par rapport au groupe.

Un groupe, pour quoi faire ?

L'objectif pour ces femmes : échanger, partager, s'ouvrir aux autres, prendre du temps pour soi, se former, sortir du quotidien et de l'exploitation agricole. Les participantes ont toutes souligné leur volonté de concilier vie professionnelle et vie de famille.

Les échanges se sont poursuivis sur l'élaboration d'un programme. Parmi les idées avancées, notons :

- La gestion du stress (bien être, détente, relaxation...)
- La découverte des exploitations de chacune d'entre elles
- La découverte d'autres productions
- L'optimisation de son temps au quotidien (vie de famille, enfants, travail...)
- La gestion des tâches administratives
- La découverte de plantes médicinales
- Le développement du tourisme à la ferme

Sans oublier des moments de convivialité, très importants pour la cohésion du groupe.

Une deuxième rencontre pour un programme 2019

Afin d'élaborer un programme pour 2019, nous nous sommes rencontrés une seconde fois le 20 novembre. Cette fois-ci, onze participantes situées dans un périmètre de 45 km allant de Vire Normandie jusqu'à

la Vallée de l'Orne et la Suisse Normande étaient présentes.

Nous avons fixé les modalités de fonctionnement du groupe à savoir : 4 à 5 jours (ou 8 à 10 demi-journées) de rencontres avec des journées de formation et des journées de visites (agricoles ou non) définies par le groupe lui-même.

Après des échanges constructifs où les nouvelles recrues ont pu exprimer leurs souhaits, voici le programme annoncé pour début 2019 :

- Visites de deux exploitations parmi les participantes en janvier
- Formation « Vers un équilibre et un bien-être professionnel » en février – mars – avril – mai
- Rencontre en juin (visite à déterminer)

Cette rencontre s'est clôturée par une séance de yoga du rire animée par une sophrologue-reflexologue où nous avons toutes bien rigolé. Ce groupe reste évidemment ouvert, les nouvelles recrues sont les bienvenues. Si vous souhaitez participer comme elles, merci de contacter Angélique Houstin ou Céline Poret à l'antenne de la région bocage au 02 31 68 11 16

Céline Poret

Tel. 02 31 68 95 20

c.poret@calvados.chambagri.fr





◆ L'agriculture naturelle

Une nouvelle formation proposée en plaine

Joseph Pousset, agriculteur céréaliier dans l'Orne, expérimente « l'agriculture naturelle » depuis près de trente ans à partir d'une conduite biologique. Il pratique aussi les techniques culturales simplifiées depuis de longue date. Cet agronome est intervenu sur la gestion des adventices en agriculture de conservation au sein du groupe Agriculture SOL vivant le 15 novembre. Une dizaine d'agriculteurs étaient présents.

Les 25 hectares de sa ferme normande sont son laboratoire. Agronome dans l'âme, Joseph Pousset a cherché à appliquer une agriculture dite naturelle sur son exploitation. Il entend par là une agriculture qui s'inspire, au maximum, des mécanismes naturels, tout en produisant décemment. Sa ferme est ainsi devenue, au fil des années, le support expérimental de ses études, vulgarisées au gré de ses publications et de ses interventions. Monsieur Pousset est connu pour ses publications, notamment « Engrais verts », « Agriculture naturelle » et « Agriculture sans herbicides ».

Les principales clés pour la gestion des adventices sont la rotation, la couverture et les interventions mécaniques. Sur l'exploitation de J. Pousset, le rumex, l'une des vivaces les plus fréquemment rencontrées en agriculture biologique, ne pose plus de problème. Sa gestion des adventices est donc satisfaisante.

Pour le rumex, il doit ainsi les étêter avant leur montée à graines plusieurs fois par an. La gestion du rumex a demandé plusieurs années sur certaines parcelles. (source TCS n°59).

Charlotte Gardon ■

☎ 02 31 53 55 06

c.gardon@calvados.chambagri.fr



Joseph Pousset, agriculteur et formateur prône l'agriculture dite naturelle.

◆ Porte ouverte Augeronne

Diversification et Agriculture Biologique, venez vous informer !



L'EARL Piednoir Père et Fils, à Notre Dame de Courson, vous accueillera lors d'une porte ouverte le 10 janvier 2019, de 13h30 à 17h30. Conduite en AB, cette exploitation augeronne typique ne manque pas de solutions pour se diversifier et créer de la valeur ajoutée.

L'exploitation de M. Piednoir compte 72 ha, dont 12 ha de pommiers basse-tiges, 14 ha de haute-tiges et le reste en prairies naturelles. La conversion des vergers a eu lieu en 2011, et l'exploitation a été convertie dans sa totalité en 2013.

Les vergers : les pommes récoltées sur les 26 ha sont pour une partie vendues et une partie transformées sur place. L'exploitant s'est équipé du matériel en 2012, ce qui lui permet de fabriquer son cidre et poiré vendus en grandes surfaces, chez des restaurateurs, des grossistes et en vente directe, pour une meilleure valorisation de sa production.

L'atelier allaitant : M. Piednoir élève des Salers, croisées charolaises. Il dispose d'un bâtiment 49

places construit en 2009 et d'un bâtiment 20 places pour les génisses. Les femelles sont valorisées en génisses bouchères et les mâles en bœufs. La recherche de valorisation maximale et l'adaptation à une demande des transformateurs en AB l'orientent vers un changement de race : valoriser des Aubrac en race pure.

Volailles de chair : Tout récemment, l'éleveur a installé 3 bâtiments de 450 places pour des volailles de chair de race cou-nu. Cette diversification contribue à sécuriser l'exploitation, et répond à une demande en AB.

Lors de cette porte-ouverte, nous vous présenterons les cahiers des charges en AB pour ces différentes productions ainsi que les aides à la conversion. Parmi les divers ateliers : bâtiments et aides PCAE, les débouchés en viande Bio en Normandie (Normandie Viande Bio), les aides PAC et la réglementation, les marges en ateliers bovins bio et en volailles bio.

Stéphanie Cassigneul ■

☎ 02 31 31 87 67

s.cassigneul@calvados.chambagri.fr



Aides Bovines – ABA, ABL

Après trois années d'avance de trésorerie – ATR, plusieurs d'entre vous ont été désagréablement surpris de ne pas percevoir d'acompte sur leurs aides bovines. Pour rappel, le règlement ne peut s'effectuer avant la fin de période de détention obligatoire de 6 mois des femelles primables.

En 2019, si vous souhaitez percevoir vos primes bovines en octobre, demandez-les dès janvier et jusqu'à mi-mars, ainsi votre période de détention s'achèvera au 15 septembre au plus tard.

Pour tous renseignements, contacter Béatrice Rodts au 02 31 31 87 65.

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROAGRI

FORMATION

**500 FORMATIONS
PRÈS DE CHEZ VOUS**

SAUREZ-VOUS CHOISIR ?

**JE PRÉPARE L'AVENIR,
JE DÉVELOPPE MES COMPÉTENCES**



Retrouvez toutes les formations et inscrivez vous en ligne,
<https://calvados.chambres-agriculture.fr/emploi-formation/formation/>

Cycles et parcours de formations

Pour vous aider dans votre réflexion et mieux répondre à vos attentes, nous avons construit des cycles et parcours. L'opportunité d'aborder un sujet, une thématique, une production, de manière complète. Ils sont présents à chaque sommaire thématique :

+ CYCLE

Un ensemble de compétences à acquérir dans l'ordre que vous souhaitez.

+ PARCOURS ÉVENTAIL

Vous effectuez la première formation puis choisissez les suivantes en fonction de vos priorités.

+ PARCOURS PROGRESSIF

Pour développer étape par étape vos compétences.



498 sessions

de formation en Normandie en 2017.



Plus de 5 200 stagiaires

formés en 2017 par les Chambres d'agriculture normandes.



Plus de 95 %

des stagiaires déclarent être **satisfaits**

de la formation à laquelle ils ont participé.

La responsabilité

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en oeuvre dans le cadre de la prestation.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
 Directeur de la publication : Michel Legrand
 Rédacteur en chef : Philippe Le Panse
 Maquette : Cédric Skrzyniarsz
 Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx
 Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70
 Mél. communication@calvados.chambagri.fr
 Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270
 Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.